

## DÉCRETS DE L'A.G. DE 2010

### Décret 1

*L'Assemblée Générale déclare que les actuels Constitutions, Statuts et Décrets constituent le droit propre de la Congrégation actuellement en vigueur. Si, de fait, une lacune était découverte, on pourrait y remédier en se référant au droit universel ou, si la situation le justifiait, à notre droit propre antérieur.*

### Décret 2

*Que soit continué la distribution de fonds pour les missions ad Gentes et pour les Provinces les plus pauvres. L'augmentation de ce fonds est laissée au jugement du Supérieur Général.*

### Décret 3

*Limites des dépenses extraordinaires qui peuvent être faites par le Supérieur Général:*

- a) *De sa propre autorité, le Supérieur Général peut faire des dépenses extraordinaires jusqu'à 25 000 US \$.*
- b) *Ayant entendu son Conseil, le Supérieur Général peut faire des dépenses extraordinaires jusqu'à 200 000 U.S. \$.*
- c) *Avec le consentement de son Conseil, le Supérieur Général peut faire des dépenses extraordinaires jusqu'à 2 000 000 U.S. \$.*
- d) *Avec le consentement de son Conseil, étant présents tous les membres, le Supérieur Général peut faire des dépenses extraordinaires au-delà de 2 000 000 U.S. \$.*

## LA COMMISSION POR LES STATUTS RÉVISÉS

### *Note de l'Editeur*

La 41<sup>ème</sup> Assemblée Générale a révisé les Statuts de la Congrégation de la Mission, conformément au mandat de l'Assemblée Générale précédente. Le Supérieur Général, dans sa circulaire du « *Tempo Forte* » qui eut lieu du 4 au 11 octobre 2010, dit: « **Une commission pour les Statuts Révisés**, composée des Pères Alberto Vernaschi, coordinateur, Javier Alvarez et Nicola Albanesi, a été formée » (cf. *Circulaire* du 19 octobre 2010).

## **Rectification de VINCENTIANA**

VINCENTIANA, 54<sup>e</sup> Année, N. 1, Janvier-Mars 2010, dans un article signé par Julio Suescun Olcoz, C.M., il est dit à la page 100, 8<sup>e</sup> Etape, § 1.3. : « Le Conseil de rédaction de la revue se poursuit sous une forme intégrée par trois missionnaires de la Curie: le Directeur, P. Amyot d'Inville, secrétaire général, José Ignacio Fernández H. de Mendoza, et Thomas Davitt, archiviste de la Curie. On dit à propos de ce dernier que *'il donne son orientation à la revue, décide des articles à demander, ou de la publication de ceux qui arrivent directement à la Curie et des textes à traduire'*. Il est donc, le véritable directeur exécutif ».

VINCENTIANA reconnaît que les phrases en italiques, tirées de la source au § 1. de la même Etape, se réfèrent non au P. Davitt, mais à tout le conseil de rédaction. C'est pour cela qu'il n'est pas correct d'attribuer au P. Davitt le titre de directeur exécutif.

J.S.O.



Les participants de la 41<sup>ème</sup> A.G.: Supérieur Général et Assistants Généraux, Visiteurs, délégués et collaborateurs



Dans la salle d'Assemblée à la Maison-Mère des Filles de la Charité



Réélection du Supérieur Général





Eucharistie dans la Chapelle de la Médaille Miraculeuse, Maison-Mère des Filles de la Charité



Eucharistie dans la Chapelle de S. Vincent de Paul, Maison-Mère de la C.M.



Les nouveaux Assistants Généraux. De gauche à droite: Stanislav Zontak; Zeracristos Yosief; F. Javier Álvarez, Vicaire Général; G. Gregory Gay, Supérieur Général; Varghese Thottamkara; Eli Chaves dos Santos